



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT 321-2018, amendement au règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises 262-2015.

Et


RÈGLEMENT 326-2018, modifiant le règlement 266-2015 et ses amendements concernant la tarification des services dispensés par la Ville d'Alma.

AVIS PUBLIC est en outre donné que lesdits règlements 321-2018 et 326-2018 sont actuellement déposés au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Lesdits règlements 321-2018 et 326-2018 entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 21 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat